



Violences urbaines et policiers municipaux de la Ville de Lyon



Au fil des années, les missions des policiers municipaux sont montées en compétences. Du respect des arrêtés du Maire au bon ordre dans la commune en passant par les infractions routières, le travail ne manque pas !

Les policiers municipaux attendent depuis des années une véritable reconnaissance de leur métier qui doit passer par des salaires et des retraites dignes de ce nom.

Ces derniers jours nous avons vu dans certaines villes des policiers municipaux intervenir sur des violences urbaines inédites.

La CGT ville de Lyon est opposée à ce que l'on engage des effectifs PM sur de telles missions.

En effet, ces derniers ne sont ni payés, ni recrutés pour assurer des missions de maintien de l'ordre sur la voie publique.

Cela est d'autant plus salubre car durant ces émeutes, **plus de 700 policiers et gendarmes ont été blessés selon le dernier bilan du Ministère de l'Intérieur.**

C'est le travail des forces étatiques de rétablir l'ordre dans de pareilles circonstances. La police municipale n'a pas vocation à s'engager dans un environnement hostile où un service d'ordre étatique est mis en place. Le faire s'apparente à de la mise en danger des agents. **Ça peut en amuser certains mais le Maintien de l'Ordre n'est pas un jeu, c'est le travail de la police nationale.** Le maintien de l'ordre est différent de la surveillance du bon ordre.

Il est de la responsabilité du Maire d'assurer la sécurité de ses agents dans l'accomplissement de leurs missions. À Lyon, il semblerait qu'un juste équilibre ait été trouvé.

La CGT ville de Lyon restera très vigilante sur les conditions d'emploi des policiers municipaux lyonnais.

SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail !

10 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Tél : 04 72 10 39 46

cgtvillede lyon.fr



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !